

## COMPTE RENDU

### **Nombres de Conseillers :**

En exercice :12

Présents : 9

Absents : 3

L'an deux mil vingt-deux, le 01<sup>er</sup> août à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juillet s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

**PRESENTS :** Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MERLAUD S, MONTUS A  
MACHEFERT K

Mrs RAFFE D, DURAND L, GRANDE G, POULARD O

**ABSENTS EXCUSES:** Mme BRUNET A et MM JOUBERT D et BEAUCHAUD S  
Mme BRUNET A a donné pouvoir à Mme MERLAUD S

**SECRETARIE DE SEANCE :** Mme MERLAUD S

**DATE DE PUBLICATION :** 03 août 2022

## ORDRE DU JOUR

### **1. Renouvellement du contrat PEC au service cantine**

Mme PROTEAU Sandrine est en CAE de 23 heures hebdomadaires au service cantine depuis le 01<sup>er</sup> septembre 2022. Il est proposé de renouveler son contrat de six mois.

Monsieur le Maire ajoute que le bilan est positif. Il présente l'emploi du temps de Mme PROTEAU et explique que le contrat sera de 26 h à partir du mois de septembre du fait de l'attribution d'heures de ménage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de son emploi CAE de six mois et dit que le contrat sera de 26 h hebdomadaires.

### **2. Création d'un contrat PEC au service cantine**

Monsieur le Maire rappelle que Mme MOINET Géraldine est mise en disponibilité depuis fin juin pour convenances personnelles. Afin de pallier à son remplacement, Mme Coralie LOQUET a été recrutée pour les quinze derniers jours d'école de l'année scolaire.

Suite à un essai concluant, celui-ci propose de la recruter en contrat aidé dans le cadre du PEC. Il propose un contrat de 21h hebdomadaire. Le taux de prise en charge par l'État est de 30 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'un emploi aidé de 21h hebdomadaire en tant qu'employé de cantine à compter du 01<sup>er</sup> septembre 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles avec Pôle emploi.

### **3. Décision modificative n°3 budget principal**

Cette décision modificative prend en compte l'achat d'un ordinateur portable pour la directrice de l'école d'un montant de 289,60€ TTC ainsi que l'achat d'un moto-pompe de 400€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°3 du budget principal.

### **4. Convention avec le SIVU piscine de la Lande**

Les enfants de l'école de Sablonceaux vont à la piscine de Saujon pendant six séances.

La Commune prend en charge les enfants domiciliés sur Nancras, soit 5 enfants.

Le coût est de 4,45€ par élève et par séance soit le coût total est de 133,50€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et s'engage à assumer la charge financière correspondant au projet pédagogique natation.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente le bilan du repas champêtre du 23 juillet 2022. Il y a eu plus de 200 participants. Le bilan est très satisfaisant, tout s'est bien déroulé. Des quantités plus importantes seront commandées pour les chips, la viande et les mojhettes l'année prochaine. Madame MONTUS Adeline suggère que l'organisation du repas commence plus tôt.

- La Tribu de Nava a organisé une fête du Centre de loisirs jeudi 28 juillet. Celle-ci s'est bien passée. L'avenir du Centre de loisirs est compromis du fait du refus du versement de la subvention de fonctionnement par la Commune de Sablonceaux.
- La directrice de l'école a donné toute une liste de travaux à effectuer. Les agents municipaux vont s'y atteler dès cette semaine.
- une demande de branchement à la fibre optique a été faite pour l'école. Celle-ci n'a pas pu aboutir pour l'instant. En effet, il est nécessaire de créer un point d'accès avant.
- Suite à l'adoption du nouveau règlement de cantine, monsieur le Maire annonce qu'un 3ème rappel a été envoyé aux familles débitrices.
- le permis de construire pour les box et les locaux artisanaux a été déposé le 18 juillet 2022.
- Monsieur le Maire et Monsieur DURAND ont eu un entretien avec la société WPD. Les demandes d'autorisation vont être déposées prochainement en préfecture pour l'implantation d'éoliennes sur les communes de Sainte Gemme et de Balanzac.

La séance est levée à 21H30.